

DÉPARTEMENT DU TARN

Séance du jeudi 1er septembre 2022



MAIRIE  
**D'ALBAN**  
81250

Téléphone : 05.63.55.82.09  
Télécopie : 05.63.55.01.97  
Email : [mairie.alban@wanadoo.fr](mailto:mairie.alban@wanadoo.fr)

Délibération n°40/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

**Présents** : Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

**Absents excusés et/ou représentés** : néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 26/08/2022 - Date d'affichage : 26/08/2022.

**Objet** : - Maintien d'un poste d'adjoint au maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel adjoint.

M. le Maire expose :

Par délibération n° 18/2020 en date du 28 mai 2020, le Conseil municipal a créé quatre (4) postes d'adjoints au Maire et a élu M. Serge SOURD, 4ième adjoint au Maire (délibération n°19/2020).

Suite à la démission de M. Serge SOURD de sa fonction de 4ième adjoint et de son mandat de conseiller municipal, ce poste d'adjoint est désormais vacant.

En application des articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de maintenir le poste d'adjoint devenu vacant et de décider que le nouvel adjoint au Maire prendra place au même rang que l'élue qui occupait le poste vacant.

Il est également proposé de maintenir la même indemnité que l'adjoint démissionnaire.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°18/2020 en date du 28 mai 2020, fixant à quatre (4) le nombre d'adjoints au Maire ;
- VU la délibération n°19/2020 en date du 28 mai 2020, portant élection des adjoints au Maire ;
- VU la démission de M. Serge SOURD en date du 19 juillet 2022 ;
- Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Tarn acceptant la démission de M. Serge SOURD en date du 31 juillet 2022 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Maintenir le poste d'adjoint au maire devenu vacant ;
- Préciser que le nouvel adjoint prendra place au même rang que l'élue qui occupait le poste devenu vacant ;
- Approuver le principe de maintenir la même indemnité que l'adjoint démissionnaire ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire d'Alban : Bernard LAFON



DÉPARTEMENT DU TARN

Séance du jeudi 1er septembre 2022



MAIRIE  
**D'ALBAN**  
81250

Téléphone : 05.63.55.82.09  
Télécopie : 05.63.55.01.97  
Email : [mairie.alban@wanadoo.fr](mailto:mairie.alban@wanadoo.fr)

Délibération n°41/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

**Présents** : Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

**Absents excusés et/ou représentés** : néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 26 /08/2022 - Date d'Affichage : 26/08/2022.

**Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire à la suite de la démission du 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-Vu la délibération n°18/2020 en date du 28 mai 2020 relative à l'élection des Adjoint au Maire fixant leur nombre à quatre ;

-Vu la délibération, en date du 12 Juin 2020, portant désignation des membres des commissions communales et attribuant notamment à M. Serge SOURD, Adjoint au Maire, la responsabilité de la commission « Vie Sociale et Associative » concurremment avec Monsieur le Maire,

-Vu l'arrêté municipal n°2020/04 portant délégation de fonction du Maire à M. Serge SOURD, 4<sup>ème</sup> Adjoint, pour exercer les fonctions relevant du domaine « **Vie sociale et Associative** » :

- relations avec les personnes âgées ou handicapées,
- relations avec les associations et les animations les concernant,
- gestion du Camping municipal,
- gestion du personnel saisonnier dédié au Camping municipal.

Vu la lettre de démission de M. Serge SOURD des fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, de la responsabilité de la commission « **vie sociale et solidarité** » en date du 19 juillet 2022, adressée à M. le Préfet du Tarn et acceptée par le représentant de l'Etat le 25 juillet 2022 ;

Pour donner suite à la délibération relative au maintien d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant et à la détermination du rang du nouvel adjoint au Maire, il y a lieu de procéder au remplacement de M. Serge SOURD par l'élection du nouvel adjoint au Maire ;

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 ; à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire invite donc les conseillers municipaux qui le souhaitent à présenter leur candidature.

- **Mme Catherine FAGES présente sa candidature au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.**

Après dépouillement et proclamation des résultats, le conseiller élu en tant que 4<sup>ème</sup> adjoint sera immédiatement installé dans ses fonctions.

### **Procès-verbal de l'élection d'un nouveau 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire :**

Secrétaire : Mme Marlène ICHE

Assesseurs : Mme Aline ALIBET ET Anne-Laure FREZOULS

Chaque conseiller municipal a remis au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- |   |    |
|---|----|
| ○ Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote :  | 11 |
| ○ Nombre de votants (enveloppes déposées) :                           | 11 |
| ○ Nombre de suffrages déclarés nuls (article L66 du code électoral) : | 1  |
| ○ Nombre de suffrages blancs :  | 1  |

A obtenu :

- **Mme Catherine FAGES : 9 voix**

**Mme Catherine FAGES**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée et occupe, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang (4<sup>ème</sup> adjoint).

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire d'Alban : Bernard LAFON



DÉPARTEMENT

TARN

COMMUNE :

Toutes communes

ARRONDISSEMENT

Albi

ALBAN

Élection d'un adjoint  
au scrutin uninominal

Effectif légal du conseil municipal

15

# PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

11

## DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> du mois  
 de Septembre à 20 heures  
~~minutes~~ minutes, en application des articles L. 2121-7 et  
 L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de  
 la commune de ALBAN

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Bernard LAFON - Gerlain ESPITAUER -  
Jacques ROUSTIT - André BERTRAND -  
Marlene TCHIE - Anne Laure FREZOUS -  
David HERVAND - Aline ALIBERT -  
Alain NOUAL - Vincent CROUZET -  
Catherine FAGES

Absents <sup>1</sup> :

NEANT

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

**1.1. Règles applicables**

M.....Bernard LAFON..... maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré .....ONZE..... conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

M .....Marlene ICHE..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**1.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M .....Aline ALIBERT.....  
.....et Anne Laure FREZOUS.....

**1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**1.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... M
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... M
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1

<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....  
 f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... **6**

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| FAGES Catherine   | 6                           | Six               |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |

**1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |
| .....   | .....                       | .....             |

**1.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>4</sup> Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.





DÉPARTEMENT DU TARN

Séance du jeudi 1er septembre 2022



MAIRIE  
**D'ALBAN**  
81250

Téléphone : 05.63.55.82.09  
Télécopie : 05.63.55.01.97  
Email : [mairie.alban@wanadoo.fr](mailto:mairie.alban@wanadoo.fr)

Délibération n°42/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

**Présents** : Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

**Absents excusés et/ou représentés** : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 26/08/2022 - Date d'affichage : 26/08/2022.

**Objet : - Indemnités de fonction du nouvel adjoint au Maire.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
- Vu la délibération n°20-2/2020 relative aux indemnités de fonctions des Adjointes ;
- Considérant l'élection du nouvel adjoint au 4ème rang du tableau des adjoints ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la commission « Vie sociale et Associative »
- Vu l'arrêté municipal n°2022/01 pris concomitamment au Conseil Municipal, portant délégation de fonctions à la 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire qui annule et remplace l'arrêté de délégations n°2020/04 du 19 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

**-DECIDE** à l'unanimité et avec effet immédiat :

- que le nouvel adjoint au Maire percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;
- que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme l'adjoint démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire d'Alban : Bernard LAFON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE  
**D'ALBAN**  
81250

Téléphone : 05.63.55.82.09  
Télécopie : 05.63.55.01.97  
Email : [mairie.alban@wanadoo.fr](mailto:mairie.alban@wanadoo.fr)

Délibération n°43/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBAN

-----

Séance du jeudi 1er septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

**Présents :** Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

**Absents excusés et/ou représentés :** néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 26 /08/2022 - Date d'Affichage : 26/08/2022.

**Objet: -Désignation des Membres des Commissions Municipales.**

-Considérant la démission de M. Serge SOURD, de son poste d'Adjoint au maire et de conseiller municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

. **PROCEDURE**, comme suit à la modification de la désignation (outre Monsieur le Maire qui pourra siéger et diriger chacune d'entre elles) des membres des différentes commissions communales appelées à siéger au cours du présent mandat :

**1. Commission Administration – Finances – Commandes publiques : inchangée**

- Tous les Membres du Conseil municipal

**2. Commission Affaires scolaires : modification : ajout d'Anne-Laure FREZOULS**

- Gislain ESPITALIER,

- Aline ALIBERT

- David HERMAND

- Marlène ICHE

-Anne-Laure FREZOULS

**3. Commission Urbanisme – Economie – Cadre de Vie : inchangée**

- Jacques ROUSTIT,

- Anne-Laure FREZOULS

- Aline ALIBERT

- Vincent CROUZET

- Alain NOUAL

**4. Commission Vie sociale et Associative - Culture – Sports et Loisirs : Suppression de Serge SOURD et ajout d'Aline ALIBERT**

- Catherine FAGES

- Gislain ESPITALIER

- Aline ALIBERT

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le 05/09/2022

ID : 081-218100030-20220901-43D2022-DE

SLOW

**5. Commission Travaux – Aménagements – Réseaux et Voirie : ajout d’Anne-Laure**

FREZOULS

- Bernard LAFON,
- Vincent CROUZET
- André BERTRAND
- Jacques ROUSTIT
- Alain NOUAL
- Anne-Laure FREZOULS

**6. Commission Tourisme – Patrimoine et Communication : suppression de Serge SOURD**

- André BERTRAND,
- David HERMAND
- Gislain ESPITALIER
- Marlène ICHE
- Catherine FAGES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire : Bernard LAFON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE  
**D'ALBAN**  
81250

Téléphone : 05.63.55.82.09  
Télécopie : 05.63.55.01.97  
Email : [mairie.alban@wanadoo.fr](mailto:mairie.alban@wanadoo.fr)

Délibération n°44/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBAN

-----

Séance du jeudi 1er septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

**Présents :** Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

**Absents excusés et/ou représentés :** néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 26 /08/2022 - Date d'Affichage : 26/08/2022.

**Objet : Modification de la désignation des délégués communaux, titulaires et suppléants, appelés à siéger dans les commissions techniques de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV).**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'à la suite de la démission de M. Serge SOURD de son mandat d'Adjoint au maire et de conseiller municipal, il convient de procéder à la modification des représentants de la commune pour siéger au sein de chacune des 6 commissions techniques sous citées de la CCMAV.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

. **PROCEDE**, comme suit à la modification de la désignation des membres des différentes commissions intercommunales appelées à siéger au cours du présent mandat :

**1. Commission « Culture-Loisirs-Communication » : modifiée**

-Délégués titulaires :

**Mme Catherine FAGES** et M. Gislain ESPITALIER

-Délégués suppléants :

**Mme Aline ALIBERT** et M. Bernard LAFON

**2. Commission « Service à la population » : inchangée**

-Délégués titulaires :

M. Bernard LAFON et Mme Marlène ICHE

-Délégués suppléants :

Mme Anne-Laure FREZOULS et M. Gislain ESPITALIER

**3. Commission « Travaux – Réseaux – Déchets » : modifiée**

-Délégués titulaires :

M. Vincent CROUZET et M. Alain NOUAL

-Délégués suppléants :

**M. André BERTRAND** et M. Bernard LAFON

#### **4. Commission « Développement Economique et Attractivité » : modifiée**

-Délégués titulaires :

M. Jacques ROUSTIT. et M. André BERTRAND

-Délégués suppléants :

- **Mme Anne-Laure FREZOULS** et Mme Aline ALIBERT

#### **5. Commission « Aménagement du Territoire et Planification » : inchangée**

-Délégués titulaires :

M. Vincent CROUZET et M. David HERMAND

-Délégués suppléants :

M. Alain NOUAL et Mme Anne-Laure FREZOULS

#### **6. Commission « Patrimoine et tourisme » : inchangée**

-Délégués titulaires :

Mme Catherine FAGES et M. André BERTRAND

-Délégués suppléants :

M. David HERMAND et Mme Marlène ICHE

. **PRECISE** que chaque délégué titulaire ainsi désigné aura la possibilité de se faire représenter, à tout moment, par un délégué suppléant, en lui donnant pouvoir.

. **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, d'informer l'exécutif de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois des désignations ci-dessus prononcées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire : Bernard LAFON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBAN

---:---:---

DÉPARTEMENT DU TARN

Séance du jeudi 1er septembre 2022



MAIRIE  
**D'ALBAN**  
81250

Téléphone : 05.63.55.82.09  
Télécopie : 05.63.55.01.97  
Email : [mairie.alban@wanadoo.fr](mailto:mairie.alban@wanadoo.fr)

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

**Présents** : Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

**Absents excusés et/ou représentés** : néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

**Délibération n°45/2022**

Date de la convocation : 26 /08/2022 - Date d'Affichage : 26/08/2022.

**Objet : Modification de la désignation des délégués communaux titulaires et suppléants au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'à la suite de la démission de M. Serge SOURD de son mandat d'Adjoint au maire et de conseiller municipal, il convient de procéder à la modification des représentants de la commune pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn (SIAVT).

Suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-7, et aux statuts dudit Établissement Public de Coopération Intercommunale, il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la Commune d'Alban pour siéger au Comité de ce Syndicat.

**. Election des deux délégués titulaires :**

-Nombre de votants : .....11  
-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....11  
-A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65  
et L 66 du Code électoral:.....0  
-Nombre de suffrages exprimés : .....11  
-Majorité absolue : .....6

Ont obtenus :

- Mr. David HERMAND 11 voix  
- Mme Catherine FAGES 11 voix

**M. David HERMAND** et **Mme Catherine FAGES** ont été élus **délégués titulaires** au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.

**. Election des deux délégués suppléants :**

-Nombre de votants : .....11  
-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....11  
-A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65  
et L 66 du Code électoral:.....0  
-Nombre de suffrages exprimés : .....11  
-Majorité absolue : .....6

Ont obtenus :

- M. Bernard LAFON 11 voix

- M. Gislain ESPITALIER 11 voix

M. Bernard LAFON et M. Gislain ESPITALIER ont été élus, **délégués suppléants** au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire : Bernard LAFON

